



OFFRE D'EMPLOI

Synthèse de l'offre :

Employeur : Ville de TALMONT-SAINT-HILAIRE
Type d'emploi : emploi permanent
Temps de travail : complet
Durée : 35h00
Type de recrutement: fonctionnaire ou contractuel de droit public
Cadre(s) d'emplois : adjoints techniques territoriaux et agents de maîtrise territoriaux (Catégorie C, filière technique)
Nombre de poste(s) : 1
Poste à pourvoir le : 01/12/2020
Date limite de candidature : 18/09/2020
Service d'affectation : ESPACES VERTS

Descriptif de l'emploi :

Située à une dizaine de kilomètres au sud des Sables d'Olonne et avec plus de 8000 habitants, la Ville de Talmont-Saint-Hilaire porte deux visages : l'un **historique** et l'autre **littoral**. Cette double spécificité fait de cette commune vendéenne un territoire particulièrement riche et dynamique. De nombreux sites - tels que l'estuaire du Payré, le port de La Guittièrre ou encore le Château - font ainsi de Talmont-Saint-Hilaire une destination privilégiée des touristes.

Sous l'autorité du Chef du pôle technique et du responsable du service espaces verts, vous effectuez l'entretien et réalisez des travaux neufs des espaces verts et naturels dans le respect de la qualité écologique et paysagère du site. Vous entretenez les abords routiers et maintenez l'espace public propre, accueillant et sécurisé pour les usagers.

MISSIONS :

- Entretien général en fonction des qualités paysagères et écologiques des sites
- Entretien des dépendances vertes (fauchage, désherbage, etc.) dans le respect de l'environnement et de la biodiversité
- Émettre des propositions et des solutions techniques en matière d'aménagement des espaces verts (création)
- Manutention, transport et installation des matériels des manifestations
- renforts divers dans les autres services du pôle technique

Condition d'exercice : conduite d'engins à raison de 70 % du poste

PROFIL RECHERCHÉ :

– Connaissances et compétences techniques :

- Notions fondamentales sur la biodiversité, la faune et la flore : les espèces et habitats, la trame verte et bleue
- Techniques horticoles et paysagères d'entretien et de création
- Techniques de débroussaillage et de désherbage et l'utilisation ou la conduite de matériels d'élagage, de débroussaillage et de fauchage
- Techniques d'organisation de chantiers d'espaces verts
- Techniques de travail en hauteur
- Techniques de soudure
- Procédures de sécurisation de la zone et le respect des consignes (signalisation temporaire des chantiers, équipements de protection individuelle)
- Gestes et postures professionnels

– Connaissances organisationnelles et relationnelles :

- Savoir organiser son travail en fonction des consignes écrites ou orales
- Être capable de s'adapter à des situations de travail différentes
- savoir adapter son langage et ses propos à des interlocuteurs différents (usagers, hiérarchie, élus)

Permis B et EB indispensables

Permis C et EC, autorisations de conduite 1/8/9, nacelles 1b 3b et habilitation électrique BS/BE appréciés

Conditions de travail :

Département du lieu de travail : VENDEE
Lieu de travail : Mairie, 3 rue de l'hôtel de Ville
85440 Talmont-Saint-Hilaire

Temps Complet (35 heures), annualisé
Interventions ponctuelles le week-end et la nuit si nécessaire
(astreintes techniques, manifestations ou événements exceptionnels)

Rémunération statutaire et régime indemnitaire de la collectivité
Participation à la complémentaire santé
Participation à la garantie maintien de salaire
Collectivité adhérente au CNAS et au FDAS

Contact et informations complémentaires :

Téléphone collectivité : 02 51 90 60 42

Adresse e-mail : rh@talmontsainthilaire.fr

Travailleurs handicapés : Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.